

## Conférence Lawyering for Change 2022

### SYNTHESE

## Comment repositionner la justice au cœur de la régulation sociale et politique

Plénière de clôture - jeudi 13 octobre 15h40-17h

#### Intervenant.e.s :

- **Sylvia Namubiru Mukasa** – Directrice générale Legal Aid Service Providers 'Network (Ouganda)
- **Chantal van Cutsem** – Directrice générale, Avocats Sans Frontières (Belgique)
- **Sophia Aziz** – Responsable des programmes, U.S. Department of State (États-Unis)

Modération par **Romain Ravet** – Directeur régional Afrique de l'Est, Avocats Sans Frontières (Ouganda)

Le travail sur l'Etat de droit et les droits humains ne doit pas se faire de manière isolée ni uniquement sur la « demande de justice ». En effet, celui-ci doit se dérouler au cœur de la société, en collaboration avec d'autres acteurs et avec un travail sur les institutions et les obstacles existants en leur sein. L'Etat de droit n'est pas un « secteur » d'activité de l'Etat mais un principe qui doit guider l'ensemble de ses actions et intérêts. Il est notamment essentiel de s'intéresser aux secteurs de la sécurité et aux secteurs économiques.

Il y a aujourd'hui un décalage entre les objectifs donnés aux systèmes de justice par les décideurs nationaux et internationaux et les attentes des populations. Tout d'abord, on conçoit la justice comme une simple instance de règlement de différends et de maintien de l'ordre qui doit donc essentiellement recevoir des améliorations techniques. Ensuite, les populations qui saisissent la justice attendent une réparation, une restauration de leur dignité ou une redevabilité des puissants, c'est-à-dire des effets politiques et sociaux qui dépassent le technique. La coopération en justice doit viser un paradigme précis et reconnaître que son atteinte n'est pas qu'une uniquement technique.

### **1. Sur la définition de succès et la collaboration entre les OSC et bailleurs de fonds**

Le travail des bailleurs de fonds est un champ de réforme à part entière et, pour l'instant, la participation des acteurs locaux est limitée à une consultation alors qu'il devrait s'agir de partenariats de long terme et basés sur la confiance (tout en évitant les dangers de « trade off » sur la transparence des actions des bailleurs).

Il est, tout d'abord, fondamental, que les acteurs (OSC et bailleurs) s'entendent sur l'idée de mesure de succès. En effet, les progrès ne sont pas linéaires et les changements obtenus par la société civile sont variables. Le travail sur la mesure de succès doit commencer par une posture d'humilité : on ne peut que contribuer à des changements, et non à réaliser des objectifs qui nous dépassent. Ceci doit être accepté par tous les acteurs sinon on se condamne aux constats d'échec ignorant les petites victoires. Par contre, il faut oser, oser proposer des systèmes justes, oser rêver en sachant qu'on ne va pas gagner demain le narratif et les objectifs que nous nous sommes posés. L'équilibre entre ces deux postures apparaît difficile mais nécessaire.

Nous ne pouvons atteindre nos objectifs qu'avec une collaboration et en « parlant vrai ». Nous avons, en effet, tendance, à embellir nos narratifs et cacher nos échecs, ce qui est particulièrement vrai vis-à-vis de nos bailleurs par crainte de perdre nos fonds. Or, nos actions doivent, pour réussir, partir d'un terrain objectif et se baser sur des constats factuels et objectifs. Nous nous devons d'appliquer le même principe à nos relations entre acteurs collaborant que par rapport aux luttes que nous menons.

## **2. Sur l'engagement avec les institutions et les Etats**

Les entrées institutionnelles sont à approcher avec prudence car les institutions peuvent être marquées elles-mêmes par des préjudices historiques, des biais culturels ou socioéconomiques. Les institutions peuvent donc être elles-mêmes des instruments d'oppression

C'est pourquoi, nos engagements doivent être stratégiques. Les gouvernements se placent de plus en plus comme des interlocuteurs uniques pour les OSC mais, il est essentiel de les replacer dans leur rôle relatif (la tête de l'exécutif) et d'engager les autres institutions autour d'eux (Parlement, instances de contrôle, institutions judiciaires). Il est essentiel de résister à la « cooptation », c'est-à-dire à l'alignement entre priorités de l'Etat et de la société civile. Nous sommes des acteurs différents, et on doit respecter nos différences de mandat, de priorités et de méthodes. On doit aussi reconnaître que ces différences font notre complémentarité et donc nos richesses.

Dans nos engagements, nous devons fixer nos principes et nos règles et faire reconnaître notre complémentarité. Notre rôle n'est pas de régler tous les problèmes mais de faire une contribution honnête et de qualité, par exemple en exposant des injustices dans notre plaidoyer et en accompagnant les victimes.

## **3. Sur la transformation de la justice**

D'un point de vue du Sud Global, nous observons que les normes et réglementations tendent à être répressives et restrictives et, en faveur du régime en place. Pour lutter contre cette tendance, il est nécessaire d'avoir une justice transformatrice, indépendante et responsable qui prend en compte les plus vulnérables, les demandes de la population et la justice informelle, et, lutte contre la corruption.

## **4. Conclusion**

Au terme de cette plénière, plusieurs éléments ont été soulignés : la nécessité en tant qu'organisation de la société civile d'être humble et de reconnaître les petites victoires, ne pas se limiter à un engagement auprès de l'Etat mais de prendre en compte les autres institutions, et lutter pour une justice responsable, transformatrice et indépendante.